



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 03 du 12 avril 2016

Objet : Approbation du Compte Financier et du Compte Administratif du Budget Annexe de l'exercice 2015

L'an deux mille seize, le 12 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 5 avril 2016.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public, Jeanne Docteur, Agnès Rafaitin**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-PoulenatReprésentants de l'Etat : **Préfecture du Val d'Oise :** Geneviève Bernard
DRAC : Laurence IsnardPersonnalités qualifiées :**Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Frédéric Frank, Bernard Toublanc**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Jean-Charles PinchonReprésentants du personnel : Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaireAbsents excusés ayant donné un pouvoir :Personnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yvelaine de La Rochefoucauld**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert

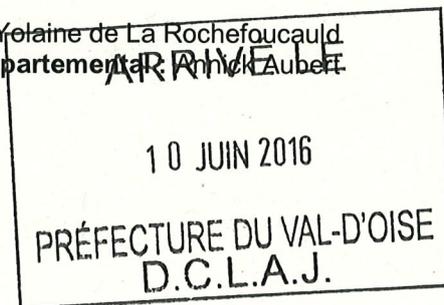
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 16

Absents excusés :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Sophie Borgeon, Jean-Pierre Muller, Alexandre PueyoEtaient également présents :

- Franck Lorho, Directeur général Adjoint chargé du Développement du Conseil départemental du Val d'Oise
- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Assistante de gestion administrative et financière du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- la reprise du déficit antérieur de 8.535,85€
- les recettes de séminaires et locations d'espaces (compte 706)
- les recettes de la boutique (compte 707)
- l'augmentation de la valeur du stock entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 de 4.152,99€
- le résultat excédentaire de l'exercice de 5.977,23€,
- le résultat cumulé déficitaire de 2.558,62€
- que les mesures prises pour améliorer la gestion de la boutique continue de porter ses fruits

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2014.

Il décide d'affecter le déficit cumulé à la section d'exploitation du budget annexe de l'exercice 2016.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le